

Questions orales

● (1420)

*[Traduction]***Des voix:** Règlement!

M. le Président: Peut-être la présidence pourrait-elle venir en aide à la Chambre. Je prie le très honorable chef de l'opposition de me pardonner si je l'ai interrompu, mais un usage bien établi interdit aux députés de signaler l'absence d'un collègue.

Par ailleurs, selon un autre usage également bien établi, lorsqu'un député souhaite poser des questions à un ministre et que celui-ci est absent, il doit se conformer à la procédure parlementaire normale et faire précéder sa question de la formule «comme le ministre responsable de tel ou tel portefeuille est absent, je vais poser ma question à...». L'approche que le très honorable chef de l'opposition a choisie est donc tout à fait la bonne.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, certains phoques savants qui passent pour des députés de l'arrière-ban ministériels auraient grand besoin de repos. Cela, nous le comprenons.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Certains d'entre eux, je pense, ont commencé un peu tôt à célébrer aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Nous, par contre, mettons bien du temps à aborder la période des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Peut-être le très honorable chef de l'opposition pourrait-il faire une nouvelle tentative.

[Français]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je veux poser une question au vice-premier ministre, une question qui est très simple, parce qu'on cherche toujours ici, à la Chambre, des réponses bien claires et bien concrètes.

Le vice-premier ministre sait fort bien que le premier ministre soutient que son accord commercial avec les États-Unis garantit au Canada une exemption complète des lois futures et actuelles commerciales américaines.

Monsieur le Président, l'article 1904,2 de l'Accord dit, et je cite: «Les lois sur les droits antidumping et compensateurs des parties, selon qu'elles pourront être modifiées de temps à autre, sont incorporées dans le présent Accord.» Autrement dit, l'Accord stipule exactement le contraire de ce que le premier ministre affirme.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous expliquer pourquoi et nous en donner la raison?

[Traduction]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Même si je n'ai pas entendu toute la question du très honorable député, monsieur le Président, je tiens à signaler l'article 1904 qui dit ceci:

... les Parties substitueront à l'examen judiciaire une procédure d'examen par des groupes spéciaux binationaux.

Évidemment, cela confirme ce que nous avons dit, soit que nous allions avoir un groupe spécial binational et que nous nous accordions le temps d'élaborer de nouvelles lois correctives propres à un marché unique.

A mon avis, au lieu d'examiner des articles précis de l'Accord de libre-échange, mieux vaudrait peut-être...

M. Riis: Jamais nous ne voudrions faire cela.

Mlle Carney: ... que le très honorable député lise tout le chapitre de l'accord, car chaque article est lié aux autres articles du chapitre, comme c'est normal dans le langage des traités.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): C'est maintenant à la ministre que je m'adresse, monsieur le Président. Voudrait-elle que nous ne lisions pas le document? Voudrait-elle que nous ne nous y reportions pas et que nous les croyons sur parole, le premier ministre et elle, pour ce qui est de sa teneur?

J'inviterais la ministre à revenir à la page 279 de son propre document où il est dit que les droits antidumping et compensateurs des États-Unis, tant présents qu'à venir, s'appliquent au Canada. Pourquoi alors la ministre prétend-elle que le Canada échappe à la loi commerciale américaine quand tel n'est pas le cas? Pourquoi alors la ministre prétend-elle que nous avons en quelque sorte un accès garanti au marché américain, quand il ressort clairement du texte qu'il n'en est pas ainsi? Pourquoi la ministre n'avoue-t-elle pas qu'elle-même et ses collègues guidés par le premier ministre n'ont pas réussi à obtenir pour le Canada ce qu'ils s'étaient engagés à obtenir?

● (1425)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je veux qu'on sache bien que j'enjoins à tous les députés de lire cet accord, notamment les députés de l'opposition qui dans leurs discours et leurs déclarations publiques montrent nettement qu'ils n'ont pas lu l'accord et qu'ils ignorent ce qu'il renferme.

Je n'ai jamais dit à propos de l'Accord de libre-échange que le Canada échappait à l'application de la législation commerciale. J'ai dit à maintes reprises que nous avons établi un processus d'examen bilatéral pour une période de cinq ans plus deux, afin de pouvoir élaborer une législation commerciale commune qui ne s'appliquerait qu'à un seul marché. Je l'ai répété tant et tant de fois. J'ai expliqué à la Chambre que par suite de longues négociations difficiles, nous y sommes parvenus avant le 4 octobre dernier. J'ai continué à répéter que dans l'intervalle, nous avons adopté ces mesures provisoires et que nous étudierions cette question dans le délai prévu. En laissant entendre autre chose, le très honorable représentant induit la Chambre et les Canadiens en erreur.